

## Communiqué concernant les moustiques

Suite aux derniers épisodes de pluie ayant entraîné une montée des eaux des rivières, toutes les communes du Val de Saône sont exposées à une prolifération de moustiques.

Il s'agit actuellement d'une nuisance occasionnée par le moustique de milieu naturel.

Cette nuisance, déjà en place depuis 2 semaines, devrait se poursuivre encore sur plusieurs semaines.

**Il est nécessaire de bien distinguer le moustique naturel et le moustique tigre, dit urbain.**

### **1. Le moustique de milieu naturel :**

Pour le premier, le moustique de milieu naturel, il est inféodé au milieu naturel et sa reproduction est conditionnée par les crues de la Saône.

En l'occurrence, cette année, nous avons eu une crue tardive en avril/mai qui va générer 3 à 4 semaines environ de prolifération du moustique de milieux naturels. Si une nouvelle montée des eaux est constatée pendant l'été, il est probable qu'un nouveau pic de nuisance soit constaté, les larves en bordure du cours d'eau ayant été en contact avec l'eau afin de se développer.

Les traitements chimiques ne sont plus autorisés depuis plusieurs années.

Seul le Préfet peut imposer un traitement si un cas de maladie vectorielle est avéré.

Les traitements sont alors parfaitement encadrés par l'ARS pour traiter des zones ciblées selon un protocole très clair (condition de vents, d'humidité, protection du périmètre, calfeutrage des habitants).

Par ailleurs, ces traitements adulticides sont des biocides (*bio = vie + cide = tuer*) venant nuire à l'ensemble de la biodiversité, y compris un réel danger pour l'humain et notamment chez les enfants.

Il est formellement interdit pour une commune d'engager un tel traitement.

Un traitement anti-larvaire sur la Saône n'est pas envisageable sur Saint-Bernard car inefficace sur des eaux en mouvement. Comme mentionné précédemment, les larves des moustiques de milieu naturel sont dépendantes des crues de la Saône (ou autres cours d'eau).

Le traitement anti-larvaire au BTI se réalise uniquement sur des eaux claires et sans mouvement.

Les moustiques se protègent du soleil, c'est pourquoi nous les retrouvons à l'ombre des haies notamment.

Ils sortent surtout en fin de journée et au crépuscule.

Les protections individuelles (vêtements longs et amples) restent la meilleure solution pour se protéger de la nuisance.

La dernière nuisance très forte du moustique de milieu naturel sur Saint-Bernard date de juillet 2021 lorsque nous avons eu une crue estivale de la Saône.